



Facture non payer probleme avec huissier

Par **sandravi**, le **29/04/2013** à **16:23**

Bjr a tous,

J'ai un gros pb ac les huissier j'ai reçu 3 lettre simple a cause d'une facture chez orange de 900 e ke je peu pa payer est ce ke je risque vraiment d'aller au tribunal j'ai tres peur k'il vienne chez moi! Aidez moi est ce vs connaissez un peu la loi on m'a di ke ca peut s'annuler

Par **amajuris**, le **29/04/2013** à **17:18**

bjr,

évitez l'écriture sms c'est pénible à lire.

pour l'instant l'huissier agit à titre amiable, il n'a aucun pouvoir pour vous obliger à payer.

une dette ne s'annule que si le créancier le décide ou si un juge le décide.

bien entendu en cas de refus de paiement votre créancier peut vous assigner devant le juge de proximité avec toutes ses conséquences.

cdt

Par **sandravi**, le **30/04/2013** à **23:18**

Bjr,

Merci de m'avoir repondu en effet je n'ai pas reçu de LAR de la part d'orange m'obligeant a payer cette facture mais plusieurs lettre simple de intrum justitia me menacant de tribunal et tout ce qui s'en suit. J'ai lu plusieurs temoignage disan de laisser tomber qu'il faisai rien et q'au bout d'un an c'etait prescription.qu'en pensez vous. Merci

Par **amajuris**, le **30/04/2013** à **23:23**

la prescription c'est 2 ans.
et rien ne dit qu'ils laisseront tomber.

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **17:56**

Bonjour sandravi

De quand date la facture?

S'il s'agit d'une facture émanant d'un opérateur téléphonique, la prescription est de 1 an au visa de l'article L 34-2 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Sans titre exécutoire, comme vous l'a indiqué amajuris, aucun huissier ne peut vous saisir quoi que ce soit.

Vous n'avez reçu qu'une lettre simple, n'en tenez pas compte. Gardez la en souvenir.

Sur ce Forum, nous connaissons bien les procédés d'Intrum Justicia alors ne vous formalisez pas outre mesure.

Attendez la suite en toute sérénité surtout si la facture à plus d'un an.

Ne répondez à aucun courrier et refusez de répondre de l'affaire par téléphone.

Par **sandravi**, le **02/05/2013** à **22:47**

Merci pat 76 ca me rassure beaucoup

Mais en fait en aout 2012 j'ai souscri chez orange un abonnement de 24 mois avec un iphone (c'etai en plus pour un ami) mais prelevement fais sur mon compte et elle passait pas.

. J'ai reçu plusieurs lettre simple de orange me menacant de resiliation.

Je n'ai jamais pu payer et recemment j'ai reçu lettre d'intrum justitia me menacant plus une lettre de saisine de tribunal. Pr l'instant pa de nouvelles.

D'apres vous ils peuvent pas faire gran chose . Que dois je faire par rapport a orange? On m'a di que seul orange pouvait porter plainte contre moi c'est vrai?

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **17:06**

Bonjour sandravi

De quand date exactement la facture qui vous est réclamée en paiement?

Par **sandravi**, le **16/05/2013** à **22:56**

Bonjour pat,

En fait mon abonnement date de aout 2012 les prelevement des moi suivant se st accumules
jusqua decembre je devais environ 380 e et quand j'ai recu la lettre d 'IJ je devai 950 avec la
facture de resiliation et c'etait en avril